Nations Unies FCCC/CP/2026/L.1

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
21 novembre 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties
Trente et unième session
Antalya, 9-20 novembre 2026
Point 8 b) de l'ordre du jour
Questions relatives au financement
Questions relatives au Comité permanent du financement

Questions relatives au financement

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.31

Questions relatives au Comité permanent du financement

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également les décisions 12/CP.2, 12/CP.3, 1/CP.16 (par. 112), 2/CP.17 (par. 120 et 121), 5/CP.18, 5/CP.19, 7/CP.19, 6/CP.20, 6/CP.21, 8/CP.22, 7/CP.23, 8/CP.23, 4/CP.24, 11/CP.25, 5/CP.26, 14/CP.27, 5/CP.28, 2/CP.29, 1/CP.30, 5/CMA.2, 10/CMA.3, 14/CMA.4, 9/CMA.5, 8/CMA.6 et 5/CMA.7,

Prenant note de la décision -/CMA.8[1],

1. *Remercie* le Comité permanent du financement et *prend note* des travaux que celui-ci a menés en 2026 ;

2. *Prend note également* du rapport du Comité permanent du financement pour 2026[2], *prend note en outre* du plan de travail du Comité pour 2027[3], et *souligne* qu'il importe que le Comité recentre ses travaux sur ses mandats actuels ;

3. *Souligne* qu'il importe que le Comité permanent du financement adopte une approche équilibrée pour ses travaux futurs, en tenant compte des ressources disponibles et de la charge de travail, afin de favoriser l'efficacité et l'efficience de ses travaux ;

4. *Prend note* de la stratégie de planification des rapports que le Comité permanent du financement devra soumettre en 2028[4] ;

[1] Projet de décision intitulé « Questions relatives au Comité permanent du financement », proposé au titre du point 11 a) de l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.
[2] FCCC/CP/2026/10−FCCC/PA/CMA/2026/11.
[3] Figurant à l'annexe II du document FCCC/CP/2026/10−FCCC/PA/CMA/2026/11.
[4] Voir les décisions 5/CMA.7, 1/CMA.6, 2/CP.17, 4/CP.24 et 13/CP.27. Voir aussi SCF/2026/41/3.

Merci de recycler

5. *Prend note également* des efforts que déploie le Comité permanent du financement pour garantir des niveaux élevés de transparence et d'inclusivité lors de ses réunions ;

6. *Prend note avec satisfaction* de la septième évaluation biennale du Comité permanent du financement faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat[5], y compris du résumé et des recommandations qui en sont issus [6];

7. *Prie* le Comité permanent du financement de poursuivre les efforts qu'il déploie pour s'acquitter de ses fonctions avec la plus grande transparence possible, conformément à son mandat ;

8. *Prend note avec satisfaction* de la tenue du Forum 2026 du Comité permanent du financement, consacré au financement de l'action climatique relative aux systèmes d'approvisionnement en eau et à l'océan, qui s'est tenu à Sydney (Australie) les 21 et 22 septembre 2026, et *prend note* du compte rendu qui a été établi[7] ;

9. *Souligne* que le financement de l'action climatique relative aux systèmes d'approvisionnement en eau et à l'océan est essentiel à l'adaptation, à l'atténuation et à la prise en charge des pertes et préjudices dans les pays en développement et qu'il importe d'améliorer la disponibilité des données et des informations sur le financement de l'action climatique fondée sur les systèmes hydrologiques et l'océan ;

10. *Remercie* le Gouvernement australien d'avoir accueilli, en partenariat avec les pays insulaires du Pacifique et le Gouvernement philippin, le Forum 2026 du Comité permanent du financement ;

11. *Souligne* qu'il importe de favoriser la participation inclusive et concrète d'un grand nombre de Parties, en particulier les pays en développement Parties et les entités non Parties, aux futurs forums du Comité ;

12. *Prend note avec intérêt* du thème choisi pour l'édition 2027 du Forum, à savoir l'investissement dans des technologies climatiques innovantes et le financement de celles-ci, sachant que les débats porteront sur les investissements et les financements consacrés aux technologies climatiques innovantes en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports et de l'eau, en tenant compte des approches de l'économie circulaire ;

13. *Prend note avec satisfaction* des efforts que le Comité permanent du financement déploie afin d'améliorer la méthode qu'il suit pour élaborer son projet de directives destiné aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier et *encourage* le Comité à envisager de renforcer l'utilité de ses directives, notamment en tirant parti des résultats du Forum, selon qu'il convient ;

14. *Note* que le Comité permanent du financement a demandé au secrétariat d'élaborer, sous la direction des Coprésidentes du Comité, un guide sur les modalités et pratiques fonctionnelles de ses travaux[8] et le prie d'y inclure des informations transparentes sur la sélection des expert(e)s pour les futurs Forums ;

15. *Salue* les efforts que le Comité permanent du financement déploie actuellement dans le cadre de son plan de travail pour soumettre les rapports requis pour 2028 le plus tôt possible en 2028 et, dans ce contexte, pour favoriser la cohérence et l'efficacité de l'ensemble de ses travaux ;

---

[5] Comité permanent du financement. 2026. *Seventh Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows.* Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows.

[6] FCCC/CP/2026/10/Add.5−FCCC/PA/CMA/2026/11/Add.5.

[7] FCCC/CP/2026/10/Add.4−FCCC/PA/CMA/2026/11/Add.4.

[8] FCCC/CP/2026/10−FCCC/PA/CMA/2026/11, par. 38.

16. *Prend note avec satisfaction* des efforts que le Comité permanent du financement déploie pour coopérer plus étroitement avec les parties prenantes dans le cadre de son plan de travail, notamment avec les Parties, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, les autres organes constitués au titre de la Convention, le secteur privé et d'autres entités extérieures à la Convention, et *encourage* le Comité à poursuivre sur cette voie en 2027, y compris, selon qu'il convient, avec les personnes et les populations qui sont en première ligne face aux changements climatiques, notamment les peuples autochtones et les communautés locales ;

17. *Encourage également* le Comité permanent du financement à poursuivre ses efforts visant à tenir compte des questions de genre dans l'exécution de son plan de travail, et *prie* les Parties, lorsqu'elles désignent les membres du Comité, de veiller à l'équilibre de la représentation des genres et des régions géographiques ;

18. *Remercie* les Gouvernements australien, belge et japonais pour le soutien financier qu'ils ont apporté aux travaux du Comité permanent du financement en 2026 ;

19. *Encourage* le secrétariat à solliciter l'allocation de ressources suffisantes au Comité permanent du financement afin de l'aider à réaliser les activités prescrites pour 2028 ;

20. *Prie* le Comité permanent du financement de lui faire rapport à sa trente-deuxième session (novembre 2027) sur l'état d'avancement de l'exécution de son plan de travail pour 2027 ;

21. *Prie également* le Comité permanent du financement de tenir compte des orientations qu'elle lui adresse dans ses autres décisions pertinentes.